



Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Interdiction d'importer des érables de la Chine

Berne, 05.10.2010 - Le capricorne asiatique des agrumes (*Anoplophora chinensis*) est un organisme nuisible dangereux pour de nombreuses essences de feuillus. Il est originaire d'Asie, où il est surtout répandu en Chine et en Corée. Des dispositions spéciales visant à protéger les arbres et autres plantes indigènes s'appliquent depuis janvier 2009 afin d'empêcher l'introduction et la propagation du capricorne asiatique des agrumes en Suisse. A partir du 5 octobre 2010, une interdiction d'importer des érables de la Chine complète les dispositions en vigueur.

Dans sa patrie orientale, le capricorne asiatique des agrumes compte parmi les organismes nuisibles les plus dangereux pour les arbres à feuilles. Il attaque avant tout les agrumes, mais aussi d'autres feuillus appréciés en Europe, comme les arbres ornementaux dans les parcs et les jardins. De là, l'attaque peut s'étendre aux essences forestières indigènes telles que l'érable, le hêtre, le charme, le bouleau, le peuplier et le saule. L'insecte attaque plus de 100 différentes espèces de feuillus, y compris les pommiers. Il peut occasionner des dégâts si graves que les arbres attaqués sont menacés de dépérissement. C'est pourquoi on lui accorde une grande attention en Suisse comme dans l'UE. Toute observation est soumise à l'annonce obligatoire. En dépit des mesures strictes prises pour combattre le capricorne asiatique des agrumes, sa présence a été constatée ces dernières années à plusieurs reprises dans divers pays européens. Ce sont surtout des végétaux importés en provenance de Chine qui ont été identifiés comme sources d'infestation. Il s'agit avant tout d'essences feuillues utilisées comme plantes ornementales ou comme bonsaïs. La plupart des observations ont concerné des arbres et des arbustes du genre *Acer* (érable) importés de la Chine. Pour protéger les arbres et autres plantes indigènes, les dispositions phytosanitaires relatives à l'importation de plantes hôtes du capricorne asiatique des agrumes provenant de pays non membres de l'UE sont renforcées et l'importation d'érables en provenance de Chine est interdite jusqu'en juin 2012.

Les dispositions applicables à partir du 5 octobre figurent dans la Feuille fédérale n° 39. Vous trouverez d'autres informations sur la biologie et le diagnostic du capricorne asiatique des agrumes à l'adresse Internet <http://www.wsl.ch/forest/wus/diag/index.php?TEXTID=192&MOD=1> (en allemand).

Adresse pour l'envoi de questions:

Gabriele Schachermayr, secteur Certification, protection des végétaux et des variétés, 031 322 22 75

Auteur:

Office fédéral de l'agriculture
Internet: <http://www.blw.admin.ch>⁽¹⁾

Tous les liens de cette(s) page(s)

1. <http://www.blw.admin.ch>

Les autorités fédérales de la Confédération suisse
webmaster@admin.ch | [Informations juridiques](#)

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr>